

### *Formation des fonctionnaires*

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire l'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement des employés de la Fonction publique, en vue d'élaborer une politique globale à cet égard.

J'en déduis que le gouvernement n'a actuellement aucune politique d'ensemble. Cette motion est présentée par un député du gouvernement. Je suppose qu'il est possible que son caucus ou des ministres compétents aient étudié cette motion; je dois donc supposer qu'il n'existe pas de politique d'ensemble touchant la formation du personnel de la Fonction publique bien que le député néo-démocrate que nous venons d'entendre ait dit qu'il en existait une.

Que cette politique existe ou non, cette motion propose que le gouvernement évalue des programmes de formation et de perfectionnement des employés de la Fonction publique. Je trouve cela difficile à comprendre. Les plus petites entreprises du pays évaluent régulièrement leurs programmes pour savoir s'ils donnent des résultats.

Le public doit-il comprendre en lisant cette motion que chaque ministère se contente d'appliquer des programmes de formation et de développement à sa guise et selon le bon vouloir du ministre ou du sous-ministre? S'il en est ainsi, ce n'est pas une très bonne façon de gérer une affaire. Y a-t-il un méli-mélo de programmes différents dans chaque ministère? Les fonctionnaires reçoivent-ils une formation aux frais du Trésor public pour avoir droit ensuite à une augmentation de traitement parce qu'ils ont reçu une formation? Quel fonctionnaire serait assez stupide pour ne pas accepter un stage de formation si on lui dit que son traitement sera augmenté par la suite?

J'ai du mal à comprendre ce genre de motion. Il va sans dire que le gouvernement du Canada évalue régulièrement tous ses programmes, se débarrasse de ceux qui sont inutiles, en modifie certains et en adopte d'autres meilleurs. C'est de la simple routine.

Je sais que les députés du parti au pouvoir n'aiment pas que je fasse allusion à l'Alberta, mais au gouvernement de cette province, chaque ministre est appelé à évaluer régulièrement tous ses programmes et à faire rapport au cabinet. Il n'y a pas de programme fourre-tout en vertu duquel chaque ministre agit à sa guise. Les ministres sont responsables des dépenses de fonds publics. Si l'on dépense des fonds publics pour former un employé, il faut en donner des raisons précises.

Je conviens qu'une formation spéciale est nécessaire dans le cas où le public en profite, mais je ne suis pas automatiquement d'accord pour augmenter le traitement de ceux qui ont reçu cette formation. Je ne crois pas en la formation s'il y a déjà des personnes ayant les compétences voulues pour occuper des postes donnés. Pourquoi la Fonction publique devrait-elle utiliser des fonds publics pour rivaliser avec ceux qui ont déjà reçu un titre privé une instruction ou une formation particulières? Je n'arrive pas à comprendre. Ce n'est pas juste. J'ai entendu des gens dire que s'ils pouvaient entrer à la Fonction publique, ils obtiendraient de nombreux avantages et pourraient avoir ceci ou cela aux frais de la princesse. Nous devrions bien comprendre qu'il s'agit de dépense de fonds publics et que quelqu'un doit en rendre compte.

Je suppose en lisant cette motion qu'il n'y a aucune responsabilité et simplement des programmes fourre-tout gérés par le gouvernement du Canada pour former certaines personnes. Je me demande qui sera visé. Une telle motion condamne le

gouvernement. Il va sans dire qu'il lui est inutile de faire adopter une résolution à la Chambre des communes lui demandant d'évaluer ses divers programmes, pas plus qu'il ne devrait être nécessaire de proposer une motion lui demandant d'instaurer une politique générale. Ce n'est qu'une routine quotidienne et élémentaire et je ne comprends vraiment pas l'objet de cette motion.

Je veux bien croire à la formation spéciale, si elle doit contribuer au développement du pays. Nos autochtones ont eu bien des difficultés étant donné que leur culture ne s'oriente pas vers la culture et les normes des blancs. Cependant l'université de Calgary a lancé, avec l'assistance du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des programmes de formation des autochtones parce qu'il s'agit là d'un devoir pour la collectivité. Nous nous y sommes engagés par traités. Cependant, nous n'avons fait que très peu de choses à ce sujet. Si ma mémoire est fidèle, 32 Indiens sont diplômés de l'université de Calgary et travaillent maintenant pour le Canada.

Je crois également à la formation des handicapés. Lorsque Syncrude a entrepris l'exploitation des sables bitumineux de Fort McMurray, il n'y avait pas suffisamment de personnes pour pourvoir les divers postes, alors Syncrude a fait le nécessaire pour que les personnes recrutées là-bas travaillent convenablement. Beaucoup d'autochtones et quelques blancs ont bénéficié de la formation sur le tas et sont devenus d'excellents travailleurs. Grâce à cette assistance elles ont pu trouver du travail, cependant il y avait un besoin au départ.

Le gouvernement fédéral devrait fournir des cours lorsque le besoin est évident, surtout aux handicapés, aux autochtones et autres. Je ne suis pas en faveur d'offrir des cours à tout venant. Je ne pense pas que chaque ministère doive lancer ses propres programmes dans le seul but d'accorder une hausse de traitement à certains employés. Pour moi cela n'a rien de sensé.

Si la motion demande vraiment au gouvernement de réexaminer les programmes de formation et de promotion dans le but d'élaborer une politique générale, alors c'est que le gouvernement actuel et ses programmes valent bien peu de choses.

**M. John Campbell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos de la motion que le député a présentée et qui concerne les programmes de formation et de perfectionnement des fonctionnaires.

Je n'aurai malheureusement pas le temps de citer les programmes des différents ministères. Je vais tâcher toutefois de vous fournir un maximum de renseignements.

Le gouvernement s'intéresse de très près, depuis plusieurs années, à la question de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires. Il est tout à fait conscient de l'importance d'une gestion efficace des ressources humaines et sait fort bien que pour atteindre cet objectif, il faut nécessairement former et perfectionner le personnel. Je tiens à rappeler qu'en ce domaine, les fonctionnaires canadiens jouissent depuis des années d'une réputation internationale pour la qualité de leur travail et leur compétence. Cette réputation leur a été gagnée en grande partie grâce à la façon dont le personnel est administré, formé et perfectionné dans la fonction publique fédérale.